



Kai Terada muté pour l'exemple : nous exigeons sa réintégration

Les organisations syndicales SUD éducation, CGT Educ'Action, FNEC FP FO, SNES-FSU, SNALC et SGEN CFDT de l'académie de Versailles ont appris la décision du Rectorat de Versailles le jeudi 22 septembre de muter "dans l'intérêt du service" Kai Terada, co-secrétaire départemental du syndicat SUD éducation des Hauts-de-Seine et enseignant de mathématiques au lycée Joliot-Curie de Nanterre.

Aucun élément tangible n'a été apporté pour justifier cette décision.

L'administration s'appuie sur quelques prétendus témoignages qu'elle refuse de communiquer en dehors d'une procédure judiciaire et du contrôle d'un juge. Tout en concluant dans l'arrêté que le comportement et les propos de Kai Terada « ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire », l'Administration laisse entendre qu'il serait responsable de la « situation préoccupante » au lycée Joliot-Curie, de divisions au sein de la communauté éducative, de la « souffrance au travail » de plusieurs enseignants.

L'arrêté fait référence à l'exercice d'une activité syndicale « au-delà de l'exercice normal » qui contribue à la "dégradation du climat au sein de la communauté éducative". Il ne revient pas à l'employeur de déterminer ce qu'est un « *exercice normal* » de l'action syndicale.

L'arrêté insiste aussi sur les actions menées « *en dehors des instances de dialogue social de l'établissement* ». Il ne revient pas à l'employeur de dire aux personnels, aux organisations syndicales, dans quels cadres agir.

Cela conduirait simplement à nier la possibilité de toute action syndicale. Cette décision de l'Administration va même plus loin : elle vise à dissuader les personnels de toute prise de position ou participation à une action revendicative et collective.

Cette sanction déguisée vise un militant syndical exerçant dans un établissement qui a été à la pointe du mouvement "Touche pas à ma ZEP" et qui est présent dans toutes les luttes de notre secteur. **C'est bien une activité syndicale en opposition à des politiques de casse de l'école publique qui est sanctionnée pour l'exemple.**

Le ministère, à travers le rectorat de Versailles, valide donc une décision de répression antisyndicale inacceptable. De plus, Kai Terada étant affecté dans un autre département, il se verrait dans l'impossibilité d'exercer son mandat syndical départemental.

Nos organisations syndicales exigent, avec la fermeté la plus grande, l'annulation de cette mutation et la réintégration de Kai Terada au lycée Joliot-Curie de Nanterre. Nous exigeons également que le Rectorat communique au plus vite aux collègues du lycée Joliot-Curie les conclusions de la mission d'inspection à 360°.

Nous appelons les personnels à poursuivre la mobilisation, sous toutes ses formes, pour obtenir satisfaction.

Le 23/09/2022